



Excellence environnement

Aménageur de la Cité et des territoires, Eurovia est une entreprise attentive à la finalité et à l'utilité sociale de ses projets, à leur valeur environnementale, à leur intégration dans le tissu local, à leur contribution au développement économique, social et sociétal.

Elle a pour objectif de créer de la valeur globale, sa performance ne se réduisant pas à son résultat économique et financier.

Eurovia s'engage à faire preuve d'exigence en matière de responsabilité sociale et environnementale et d'éthique.

Au-delà du simple respect de la réglementation, Eurovia met en place

des démarches de management environnemental et met en œuvre tous les moyens nécessaires pour réduire les impacts environnementaux de ses activités et protéger le milieu naturel.

Parce que l'environnement a une envergure différente en fonction des spécificités de chaque chantier, Eurovia a créé en 2015 le label « Excellence Environnement ».

Pour sa part, Eurovia Québec a adapté et mis en place le label « Excellence Environnement » en 2019 afin qu'il puisse refléter les particularités et les enjeux locaux.

+++++

Cette démarche de chantier exemplaire vis-à-vis de l'environnement entraîne la mise en place d'actions qui vont au-delà du simple respect de la réglementation.

Elle se réalise en plusieurs étapes.

1

Analyse environnementale du site en préparation de chantier : identification des exigences réglementaires du site et du marché, et identification des spécificités du milieu accueillant les travaux, afin de définir les actions adaptées à mettre en place.

2

Formation environnement des équipes réalisée lors de l'accueil environnement le 1^{er} jour du chantier.
Réalisation des travaux en mettant en œuvre les dispositions pour limiter et maîtriser les impacts.

3

Évaluation du chantier par le réseau d'experts environnement d'Eurovia :
- Analyse de la conformité réglementaire du chantier
- Audit environnement sur chantier :
objectif = 100 % de conformité par rapport à un référentiel interne exigeant et ambitieux.



+++++

Sur tous ses chantiers labellisés, Eurovia cultive l'excellence sur les 5 grandes composantes environnementales :

- Gestion des eaux et du sol
- Prise en compte des riverains
- Diminution des gaz à effet de serre
- Valorisation et prise en compte des déchets
- Préservation de la biodiversité

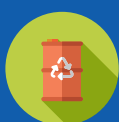
+++++

En plus d'un socle commun essentiel à l'obtention du label « Excellence environnement », chaque chantier obtient une **mention spéciale** pour la gestion exemplaire d'une ou plusieurs de ces composantes.

44 critères à respecter regroupés parmi 5 thématiques :



Eau & Sol



Déchets & Valorisation



Gaz à effets de serre



Biodiversité



Riverains



Eau & Sol



↑ Chantier à Ste-Geneviève-de-Batiscan.



↑ Chantier à Ste-Hélène de Bagot

POINTS OBLIGATOIRES

- Gestion des eaux de ruissellement du chantier.
- 100 % des produits polluants sur rétention*.
- Kit antipollution à disposition* et formation de 100 % du personnel.
- Système anti-égoutture sur tous les bidons de distribution de carburant.
- Pistolet des ravitailleurs avec arrêt automatique.
- Zones spéciales pour le ravitaillement de carburant et le stockage/entretien des engins*.
- Dispositif pour le lavage des toupies de béton et la purge de la répanduse.
- Utilisation de débituminant et anti-adhérent bio pour les phases d'enrobés.
- Obtention de toutes les autorisations (prélèvements, modifications des berges, remblaiement des zones humides)*

POINTS MENTION

- Prélèvements d'eau en amont et en aval du chantier avec teneur en Matières en Suspension (MES) identique.
- Pas de lavage des engins sur chantier ou mesures spécifiques.
- Choix de produits moins nocifs.
- Remplissage de carburant sur zone étanche avec récupération et traitement des eaux.
- Stationnement et maintenance sur zone étanche avec récupération et traitement des eaux.
- Suivi de la consommation d'eau du chantier.

* Points réglementaires.



Déchets & Valorisation

POINTS OBLIGATOIRES

- Schéma d'élimination des déchets avec identification déchets et exutoires*.
- Registre de suivi des déchets à jour*.
- Demandes d'acceptation préalable validée par les sites d'accueil des inertes*.
- Zone de collecte sélective des déchets.
- Mise en place d'au moins une action pour réduire les déchets.
- La qualité environnementale des sols est connue et leur disposition se fait conformément à la réglementation*

POINTS MENTION

- Déconstruction sélective avec envoi de 100 % des déchets valorisables en site de tri ou de valorisation.
- 25 % des tonnes de matériaux mis en œuvre issus du recyclage.



↑ Tri des déchets





Gaz à effets de serre



↑ Arrêt du moteur des engins.

POINTS OBLIGATOIRES

- Suivi des consommations énergétiques
- Arrêt de 100 % des moteurs en phase d'attente
- Favoriser le transport en double frets
- Suivi des consommations énergétiques
- Contrôle des températures de fabrication des enrobés

POINTS MENTION

- Substitution des moteurs thermiques pour le petit outillage
- Mise en place d'une action supplémentaire de réduction d'énergie



Biodiversité



↑ Recensement des espèces fauniques.

POINTS OBLIGATOIRES

- Pas de destruction ou déplacement d'espèces ou d'habitats protégés*.
- Plan de gestion des plantes invasives.
- Protection de 100 % des arbres.
- Balisage de zones sensibles et interdiction d'accès.
- Pas de défrichement hors autorisation*.

POINTS MENTION

- Identification des plantes invasives (formation du personnel, mise en place d'affiche de sensibilisation).
- Respect des périodes de reproduction des espèces animales identifiées*.
- Mise en place d'au moins une action spécifique en faveur de la biodiversité.

* Points réglementaires.



Riverains



↑ Aménagement des cheminements piétons, chantier de la rue Sainte-Catherine, Montréal.

POINTS OBLIGATOIRES

- Information des riverains en amont des chantiers.
- Constat spécifique par un spécialiste avant le démarrage des travaux.
- Gestion de la circulation piétonne et des accès aux commerces.
- Actions pour gérer le flux des camions.
- Panneau d'affichage à l'entrée du chantier
- Organisation du chantier prévue pour réduire le bruit*.
- Toutes les découpes sont réalisées avec système d'aspersion d'eau.
- Si travaux de déconstruction (BRH...) protection des façades.
- Propreté du chantier et de ses abords.
- Bon état des clôtures.



↑ Maintien des accès aux habitations et commerces, chantier de la rue Sainte-Catherine, Montréal.

POINTS MENTION

- Registre d'observation/plainte pour les riverains et réponse apportée sous 48 heures.
- Mise en place d'une action spécifique d'information des riverains.
- Mise en place d'une action pour réduire le bruit.
- Protection des façades quels que soient les travaux.
- Mise en place d'une action pour réduire les poussières.

* Points réglementaires.



**La mise en place du label excellence
environnement sur un chantier entraîne :**

- la garantie du respect des exigences
environnementales du marché et
réglementaires via l'analyse environnementale,
- la mise en place d'actions fondées
sur les meilleures pratiques du secteur,
- l'assurance du respect des engagements
à travers un contrôle extérieur assuré par
un expert environnement des entreprises,
- un engagement fort et visible en faveur
de l'environnement via la mise en place
de drapeaux et d'affiches.

EUROVIA QUÉBEC CSP INC.
1550, rue Ampère Boucherville
Québec J4B 7L4
T/ +1 450 641 8000

